

Procès-verbal n° 14 de la Commission des Arbitres

Réunion du : 22/5/23
À : DISTRICT GL

Présidence : MR BOUILLET C

Présents : Mme COLLAVOLI -MRS CABARDOS – BOUTADE – ROMIEUX – LAUGIER

Absents
excusés :

Assistent à la
réunion :

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F

Toutes les correspondances adressées aux commissions doivent se faire via la boîte mail officielle du club (n° affiliation@occitanie.fr.)

Seuls les courriels identifiés avec le NOM, Prénom et qualité de l'auteur seront pris en compte par le district. A défaut du respect des prescriptions ci-dessous énoncées, la formalité ou requête sera déclarée irrecevable. (Cf. ART 17.1 du règlement intérieur du District).

Le procès-verbal N° 13 du 21.04.23 est approuvé.

INDISPONIBILITE ARBITRES

- OURAHOU L : le 6/5
- BENE L : 13 et 14/5- 10 et 11/6
- SINI A : le 30/4 et 17/5
- MOHAMMEDI W : le 22/4et le 13/5
- CHARGUI W : arrêt 3 j
- HENNION B : le 10/5
- ADMI A : le 7/5
- MONTANA P : les 6 et 7/5
- BUSSAC L : le 13/5 et 21/5
- ABDERRAHMANE R : du 25/5 au 25/6
- LABDI Y : le 30/4

DEMANDES D'ARBITRES

- AS BEAUVOISIN : matches des 23 et 30/4- 14/5-21/5
- FC MOUSSAC : matches des 30/4- 14/5-21/5
- ES THEZIERS : match du 30/4
- JCFA : match du 21/5
- ASSP : match du 14/5 et 21/5
- FC CHUSCLAN : match du 13/5
- GAZELEC GARDOIS : matches des 14/5-20/5
- SO AIMARGUES : match du 9/5
- A F ACADEMIE : match du 14/5
- ES TAVEL : match du 13/5



- AS BAGARD : match du 14/5 et 21/5
- OMPP : match du 21/5
- AS VERSOISE : match du 21/5 et 14/5
- O FOURQUES : match du 21/5
- AS AUZONNET : match du 21/5
- FC VACQUEROLLES : match du 21/5
- US TREFLE : match du 20/5

COURRIERS RECUS

- ABDELLI S : absence du 15/4
- USM : félicitations à un arbitre
- MARTIN Y : année sabbatique de l'arbitrage
- DRIOUECH H : rapport d'un match
- AS ROUSSON : concernant une désignation d'arbitre
- AS CENDRAS : concernant l'absence d'un arbitre
- ELHAMDAOUI A : concernant une désignation
- ES LE GRAU DU ROI : concernant le match du 14/5
- CALVISSON FC : absence de l'arbitre
- ES PAYS UZES : concernant la non-désignation d'un arbitre
- SEDISUD ALES : absence de l'arbitre
- RACHENNE G : concernant les frais d'arbitrage
- MARQUIS JS : concernant absence du 30/4
- AS BEAUVOISIN : concernant le match du 7/5
- BERETTA C : certificat médical du 17/4

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Président,
BOUILLET C

Le Secrétaire de Séance
CABARDOS JL